

ASSOCIATION DAC 11

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres

Association DAC 11
20 rue Jean Mellies - Zone La Bouriette
11000 Carcassonne

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DAC 11 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

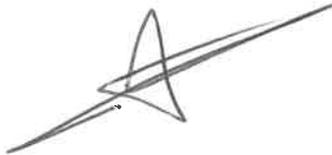
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 24 mai 2024

Le commissaire aux comptes
PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES

Julien DUFRENE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, overlapping loop and a long horizontal stroke extending to the right.

ASSOCIATION BILAN ACTIF

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/07/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	26 401,52	26 401,52		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	105 298,46	94 647,25	10 651,21	21 485,29
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	3 515,80		3 515,80	3 402,80
TOTAL (I)	135 215,78	121 048,77	14 167,01	24 888,09
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	437,30		437,30	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	69 204,35		69 204,35	52 953,36
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	582 317,43		582 317,43	442 446,14
Charges constatées d'avance	5 073,02		5 073,02	5 990,25
TOTAL (II)	657 032,10		657 032,10	501 389,75
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	792 247,88	121 048,77	671 199,11	526 277,84

ASSOCIATION BILAN PASSIF

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/07/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	456 383,23	456 383,23
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-235 286,62	
Excédent ou déficit de l'exercice	131 995,47	-235 286,62
<i>Situation nette (sous total)</i>	353 092,08	221 096,61
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	353 092,08	221 096,61
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	60 134,68	
TOTAL (II)	60 134,68	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 150,22	77 667,96
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	221 646,23	201 337,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 175,90	26 175,90
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	257 972,35	305 181,23
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	671 199,11	526 277,84

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/07/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	527,30	
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 716 233,64	559 486,87
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 172,90	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	416,02	1 314,14
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 736 349,86	560 801,01
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	215 903,97	272 426,57
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	81 933,30	9 924,89
Salaires et traitements	818 588,00	366 219,59
Charges sociales	325 279,43	139 995,21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 951,38	7 449,90
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	60 134,68	
Autres charges	16,08	1,59
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 514 806,84	796 017,75
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	221 543,02	-235 216,74
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1,34	16,12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1,34	16,12
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1,34	16,12

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/07/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	221 544,36	-235 200,62
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	89 548,89	86,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	89 548,89	86,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-89 548,89	-86,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 736 351,20	560 817,13
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 604 355,73	796 103,75
EXCÉDENT OU DÉFICIT	131 995,47	-235 286,62

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 671 199,11 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 131 995,47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023 sont d'un montant de 4 656€ ht

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'autorité des normes comptables (ANC) a publié le nouveau règlement 2018-06 sur la comptabilité des associations paru au Journal Officiel le 30 Décembre 2018. Applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, il abroge l'ancien référentiel (CRC99-01) et la première application concerne les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2020. Ce règlement a été précisé et amendé par le règlement 2020-08 du 04 Décembre 2020.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L' objet social de l'entité :

L'association porte le dispositif d'appui à la coordination (DAC) des parcours de santé complexes tel qu'issu des dispositions de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

Elle structure l'appui à la coordination des parcours de santé complexes, en concertation avec les acteurs des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires sur le territoire du Département de l'Aude.

La nature et le périmètre des activités ou missions réalisées :

En tant que structure porteuse du DAC, l'association exerce les missions suivantes :

- assurer la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels qui comprend notamment l'accueil,

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

l'analyse de la situation de la personne, l'orientation et la mise en relation, l'accès aux ressources spécialisées, le suivi et l'accompagnement renforcé des situations, ainsi que la planification des prises en charge, en lien avec le médecin traitant ;

☛ contribuer avec d'autres acteurs de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en matière d'accueil, de repérage des situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement ;

- et participer à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé.

L'association pourra également développer des missions complémentaires au DAC11.

Dans le cadre de ses missions, l'Association DAC11 pourra recevoir des mises à disposition de personnel. Ces mises à disposition donneront lieu à la signature d'une convention qui précisera notamment le nom du salarié concerné, la durée de la mise à disposition, les tâches confiées au salarié mis à disposition, et les obligations réciproques des parties signataires. L'association pourra également accueillir des agents publics dans le cadre d'une mobilité (détachement, disponibilité, mise à disposition, etc...), conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Mobiliers	5 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Matériel de transport	3 ans
- AAI	7 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste "Subventions d'investissement" (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

LES FONDS DEDIES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Le règlement ANC 2018-06 prévoit la comptabilisation de la partie des ressources dédiées par des financeurs à des projets définis, qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ainsi, l'engagement d'emploi pris par le bénéficiaire envers le financeur est inscrit en charges d'exploitation dans le compte 689 sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan dans le compte 194 « fonds dédiés sur subvention de fonctionnement ». A l'ouverture de l'exercice suivant, les sommes inscrites sous cette rubrique sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements par le crédit du compte 789 « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges, est comptabilisée dès qu'il existe une obligation juridique ou implicite découlant d'évènements passés, nettement précisée quant à son objet, dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GRATUITES

Les articles 211-2 et 211-3 du nouveau référentiel ANC n° 2018-06 imposent la valorisation et la comptabilisation des contributions volontaires en nature, au pied du compte de résultat en compte de classe "8" si l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires et si la nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité.

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement				
	TOTAL				
INCORPOR.	Autres postes d'immobilisations incorporelles		26 402		
	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers	50 792		
		Matériel de transport	24 460		
	corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique	27 929		2 117
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
TOTAL		103 181		2 117	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		3 403		113
TOTAL		3 403		113	
TOTAL GENERAL		132 985		2 230	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.					
	TOTAL					
INCORPOR.	Autres postes d'immob. incorporelles				26 402	
	TOTAL					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers	50 792			
		Matériel de transport	24 460			
	corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier	30 046			
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL				105 298		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				3 516	
TOTAL				3 516		
TOTAL GENERAL				135 216		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	26 402			26 402
TOTAL	26 402			26 402
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. Industriels				
Inst. générales agencem. amén.	50 792			50 792
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport	7 156	10 713		17 869
Mat. bureau et informatiq., mob.	23 748	2 238		25 986
Emballages récupérables divers				
TOTAL	81 696	12 951		94 647
TOTAL GENERAL	108 097	12 951		121 049

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 516		3 516
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	437	437	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	317	317	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 957	7 957	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	60 930	60 930		
Charges constatées d'avance	5 073	5 073		
TOTAUX		78 230	74 715	3 516
Renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	5 073
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	5 073

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	68 565
Disponibilités	
TOTAL	68 565

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	456 383,23				456 383,23
Report à nouveau		-235 286,62			-235 286,62
Excédent ou déficit de l'exercice	-235 286,62		131 995,47	-235 286,62	131 995,47
TOTAUX	221 096,61	-235 286,62	131 995,47	-235 286,62	353 092,08

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

Montant des fonds dédiés apparaissant au passif du bilan au 31/12/2023 :

1/ Quotité non utilisé de l'enveloppe déménagement versé par l'ARS (soit 76 953.14€) à hauteur de 60 134.68€

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global		Reports		Utilisations		À la clôture de l'exercice	
	Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	
FONDS DEDES SUBVENTION DEMENAGEMENT			60 135,00					60 135,00
TOTAL			60 135,00					60 135,00

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	10 150	10 150		
Personnel & comptes rattachés	59 737	59 737		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	124 059	124 059		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	37 850	37 850		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	26 176	26 176		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	257 972	257 972		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 378
Dettes fiscales et sociales	120 049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4
TOTAL DES CHARGES À PAYER	126 430

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 29 346,75 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,17 %
Départ volontaire à	67 ans

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

DAC11 - DAC 11

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RÉMUNÉRATION DES 3 PLUS HAUTS SALAIRES

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 165 511.7 €.

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	22,00	19,00
Ingénieurs et cadres	6,00	5,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	16,00	14,00
Ouvriers		